

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024 vebdelib

ID: 050-200056844-20240620-AT_2024_2437-AR

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AT_2024_2437 **Arrêté Temporaire**

5. Institution et Vie politique 5.4 Délégations de fonctions

Délégation temporaire à Madame GRUNEWALD Martine, Conseillère municipale déléguée

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

VU l'arrêté n°AR 2023 5065 CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

CONSIDÉRANT que ni le Maire ni les adjoints, tous empêchés, ne pourront assurer la célébration du mariage le samedi 3 août 2024.

CONSIDÉRANT que, dans l'intérêt des administrés, il importe de prévoir les mesures de nature à permettre la continuité de l'administration communale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Madame Martine GRUNEWALD, Conseillère Municipale de Cherbourg-en-Cotentin, est déléquée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, afin de procéder à la célébration du mariage qui aura lieu le samedi 3 août 2024 à 14 heures 30 à La Glacerie, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin.

ARTICLE 2 - Ces dispositions entrent en vigueur immédiatement, après réception de l'arrêté en Sous-préfecture et accomplissement des formalités de publicité.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint Pierre-François Lejeune Signé électroniquement par : Pierre-Francois LEJEUNE

Date de signature : 20/06/2024

Qualité : Elu Administration générale, Commerces, Sécurité et tranquillité publique